

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	3 fr. 50
2 <sup>e</sup> page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

La réponse de M. Beck comme la déclaration d'Edouard Daladier posent, au fond, la même question : il s'agit de savoir si l'Allemagne veut collaborer ou dominer !

Attaques et contre-attaques diplomatiques !

On échange des mots d'une capitale à l'autre ! Les maîtres de nos destins se renvoient les discours par-dessus les frontières comme les balles de tennis se relancent les balles de raquette ! Jeu passionnant, mais dangereux !

Il faut pourtant reconnaître que la Pologne, directement prise à partie, ne pouvait sans répondre rester sous le coup de la mise en demeure formulée par M. Hitler.

Le ministre polonais a donc répondu. Il a précisé la position de son pays...

Un pacte de non agression liait les deux pays voisins. La Pologne en observait scrupuleusement les clauses. Le Reich voulut lui imposer de nouvelles obligations et s'assurer des avantages aussi dangereux pour sa sécurité qu'indésirables pour sa dignité et que la Pologne n'accepta pas. Elle refusa de laisser l'Allemagne s'installer à Dantzig et de lui livrer en toute souveraineté une large bande de territoire qui couvrirait le pays en deux parties. Ce pourquoi Hitler déclara qu'il n'y a plus de pacte de non-agression et qu'il attendait que la Pologne lui fit de nouvelles propositions.

C'est simple et de bon goût ! Nous nous étions promis de ne pas nous attaquer ! En échange de cet engagement, je vous demandais gentiment de vous laisser passer une corde au cou dont je tiendrais les deux bouts. Vous refusez ! Je ne peux pas admettre une telle mauvaise foi, je déclare rompu le pacte de non-agression et je me proclame délié de tout engagement.

Puis, avec cet inimitable cynisme germanique, l'honorable M. Hitler ajoutait : — Maintenant que vous avez vu comment je déchire les traités quand ils ont cessé de me plaire, vous plairait-il d'entrer en négociations avec moi pour en faire un nouveau ?

Telle était, fidèlement résumée, la position des deux pays, quand le ministre polonais a pris la parole pour répondre à la manœuvre du Führer, sans commettre la faute que celui-ci essaye de provoquer et qu'il guette pour en profiter !

— Quelle faute ? — Et parbleu, celle qui lui permettrait de prétendre qu'on prend contre lui position d'offenseur, qu'on viole les droits sacrés du Reich et qu'on s'organise pour le mieux attaquer. C'est bien là, en effet, la préoccupation constante de ce sympathique et distingué personnage. Il veut pouvoir persuader le peuple allemand que ses actes ne sont que des précautions de légitime défense contre les intrigues des criminels acharnés à la perte de la douce et pure Germanie ! Et que le jour où il l'appellera aux armes, c'est que son existence même sera menacée ! Ainsi, il se croit sûr d'entraîner tout le peuple allemand.

Peu lui importe l'opinion du monde qui est faite et bien faite ! Si la catastrophe arrive, c'est Hitler seul qui en portera l'effroyable responsabilité. Car c'est lui seul qui mène la partie. Et l'affaire polonaise va mettre, encore un coup, sa bonne foi à l'épreuve.

Nous allons voir ! Qu'il consente à discuter avec ses interlocuteurs une entente raisonnable et la paix de l'Europe pourra être maintenue ! Qu'il tente de recommencer sur la Pologne le coup qu'il a fait à l'Autriche, puis à la Tchécoslovaquie et l'irréparable s'accomplira.

Le ministre polonais a su être ferme sans être agressif. Il a repoussé les prétentions de l'Allemagne qui lui fait grief d'avoir osé signer un traité avec l'Angleterre sans lui demander préalablement la permission. La Pologne est un pays libre et souverain qui reste maîtresse de mener sa politique comme elle croit devoir le faire. Au surplus, ni dans le traité avec l'Angleterre ni dans le traité avec la

France, il n'y a rien qui puisse inquiéter le Reich si ses intentions sont pures !

M. Beck a traité à fond la question de Dantzig. Celle-ci est une « ville libre » depuis des siècles. Elle l'est encore, elle doit le rester. Sa prospérité résulte d'une situation particulière à laquelle on ne peut rien changer sans la ruiner. Et sa population, qui le sait bien, désire qu'on n'y touche pas. En majorité, elle est allemande. Mais elle est le débouché naturel de l'arrière-pays qui est tout polonais et auquel Dantzig doit sa fortune. En l'incorporant au Reich, on la séparera de cet arrière-pays. Privée de la sève qui la nourrit, elle se desséchera.

Ce n'est donc pas dans l'intérêt de Dantzig que le Reich réclame. Pourquoi donc le fait-il ? Ici, M. Beck a mis le doigt sur la plaie. Ce ne peut être que pour repousser la Pologne de la mer, pour l'asphyxier dans sa terre où plus rien ne pourra entrer et d'où plus rien ne pourra sortir. A cela, M. Beck a ainsi répondu :

« Les libertés de la population allemande de Dantzig ne sont donc pas menacées ! Fait-on du prestige ou bien a-t-on dessein de repousser la Pologne de la Baltique ?... »

Et ayant ainsi posé la question, le ministre polonais lui a aussitôt opposé la riposte suivante, aussi nette que possible dans sa brièveté :

« OR, LA POLOGNE NE SE LAISSERA PAS REPOUSSER DE LA BALTIQUE ! »

Il n'y a pas trace de menace dans ces paroles. Mais elles constituent le plus simple, le plus loyal et le plus ferme avertissement.

De même que le « passage à travers le territoire polonais », sur lequel Hitler demande une bande large de 25 kilomètres qui deviendrait territoire allemand et qu'il ferait garder par ses soldats, M. Beck a montré le caractère inacceptable de cette réclamation !

Et il a conclu qu'il est toujours prêt à négocier pourvu que le Reich ait des intentions pacifiques et soit résolu à n'employer que des procédés pacifiques.

Par là il s'accorde avec le principe posé le même jour dans la déclaration de M. Edouard Daladier. Il s'agit de savoir ce que veut le Reich : ou collaborer ou dominer !

### UN PETIT MOT D'ECRIT.

### Souvenirs

Ernest Gay, qui vient de mourir, avait consigné ses souvenirs dans deux volumes qui contiennent des notations intéressantes sur les « à-côtés » de la vie politique.

Voici, par exemple, une anecdote inédite sur l'élection présidentielle de M. Fallières : Le président Loubet recevait, à la veille de son départ de l'Élysée, M. Gay, alors syndic du Conseil municipal et son ami personnel :

— Qui vous remplacera, mon cher Président ? interrogea Gay.  
— Je vote pour Fallières, aurait répondu M. Loubet, et je fais campagne pour lui !

— Mais Doumer est candidat !  
— Il a tort. Vous qui le connaissez, vous devriez lui conseiller de prendre patience et d'attendre : car Doumer est une réserve pour la République.

L'anecdote est folle. Mais elle doit être un peu, un tout petit peu, arrangée, car un président de la République n'a nullement qualité pour « voter » pour ou contre son successeur.

Au même président Loubet, le roi Alphonse XIII d'Espagne faisait, au lendemain de l'attentat de la rue de Rohan, en juin 1905, une réponse bien savoureuse. Loubet demandait au Souverain s'il partait sans garder trop rancune à la France du geste anarchiste qui avait mis ses jours en danger :

## Informations

### Les nouveaux décrets-lois

M. E. Daladier, président du conseil, a soumis à la signature du Président de la République les décrets-lois suivants :

1. Décret-loi relatif au contrôle de la presse étrangère ;
2. Décret-loi portant obligation de l'enseigne de la défense passive ;
3. Décret-loi modifiant la loi sur les réquisitions militaires ;
4. Décret-loi relatif aux assurances contre les risques de guerre maritime ;
5. Décret-loi relatif à la production des substances minérales nécessaires à la défense nationale ;
6. Décret-loi étendant à l'Algérie les dispositions sur la protection des dépôts d'hydrocarbure ;
7. Décret-loi, sur la proposition du Comité de réorganisation administrative, relatif au fonctionnement de la commission de reclassement pour la résorption des personnels en surnombre dans les administrations et services publics.

### Avant la rentrée des Chambres

Le conseil des ministres, réuni samedi, n'a pu consacrer un temps suffisant pour l'examen des conditions dans lesquelles se fera, le 11 mai courant, la rentrée parlementaire. Aussi, une nouvelle délibération gouvernementale aura lieu au début de la semaine prochaine, au cours de laquelle M. Edouard Daladier soumettra vraisemblablement à ses collègues les grandes lignes de la déclaration qu'il fera à la tribune de la Chambre, après avoir donné lecture du message du Président de la République.

### Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution Française

A Versailles, le 5 mai 1939, MM. Edouard Herriot et Albert Lebrun ont successivement glorifié la Révolution et montré ce que leur doit l'unité nationale. Le président de la Chambre a libéralement fait la part de l'ancien régime et le chef de l'Etat de Valmy n'était pas éteint. La France de 1789 et de 1793 continue. La République victorieuse de 1914-1918 reste animée de son invincible enthousiasme pour la liberté, l'égalité et la patrie.

### Election sénatoriale

Dimanche a eu lieu, en Charente-Inférieure, une élection sénatoriale en remplacement de M. Chapsal, décédé.

Premier tour  
Inscrits, 1.012. Votants, 1.007. Nuls, 8. Suffrages exprimés, 999. Majorité, 500.

On obtient :  
MM. Sclafar, R.S., candidat de la Fédération, 494 ; Emon, R.S., indép., 214 ; Neyssonnier, rad. indép., 128 ; Téchic, rép., indép., 89 ; Fabre, 32. Ballottage.

Deuxième tour  
Inscrits, 1.012 ; votants, 1.002 ; blancs ou nuls, 5 ; suffrages exprimés, 997 ; majorité absolue, 499.

MM. James Sclafar (député) élu, 608 voix ; Emon, 320 ; Métadier, 48 ; Téchic, 12.

### Tension entre l'Allemagne et l'Argentine

La tension entre l'Allemagne et l'Argentine à la suite des menées nazies en Argentine s'est aggravée et il est possible que M. Labougle, ambassadeur d'Argentine à Berlin, soit rappelé par son gouvernement.

Il faut s'attendre à une rupture des relations diplomatiques entre les deux pays.

### L'U.R.S.S. et la politique extérieure

Le conseil suprême de l'U.R.S.S. a été convoqué, on le sait, pour le 25 mai. Il entendra un important discours de M. Molotov, président du conseil des commissaires et commissaire du peuple aux affaires étrangères, sur la politique extérieure de l'Union soviétique.

Ce discours développera les positions définies le 10 mars par Staline au 18<sup>e</sup> Congrès du parti communiste de l'U.R.S.S.

Dernière histoire, parmi tant d'autres. Jaurès se présentait pour la première fois à la Chambre ; il menait campagne dans le Tarn contre la liste du baron Reille sur laquelle était porté un certain M. Dagouillon, très bel homme et séducteur réputé, en flirt poussé avec une dame de Naurou. Au cours d'une réunion électorale, le mouvement, Dagouillon exposait son programme. Il ent le malheur de s'écrier soudain : « Mon drapeau... »

Un vieux paysan ne lui en laissa pas dire davantage ; il le coupa en patois : — Vostré drapeu ! Quei la camiso dé Madamo de Naurou !

### Une division navale allemande à Lisbonne

Samedi matin est arrivée une division navale allemande composée d'une douzaine d'unités, le cuirassé de 10.000 tonnes « Amiral-Graf-Spee », le croiseur de 6.000 tonnes, « Koeln », deux sous-marins de 740 tonnes, quatre sous-marins de 517 tonnes et des convoyeurs. Plusieurs navires auxiliaires accompagnent cette division. Les navires allemands resteront dans les eaux portugaises jusqu'au 11 mai.

### Un prochain discours de M. Mussolini

La visite de M. Mussolini à Turin a été fixée au dimanche 14 mai. Le duc visitera ensuite les autres provinces du Piémont. Dans les milieux politiques romains on pense que M. Mussolini prononcera à cette occasion un important discours et qu'il fera, en particulier, allusion aux rapports franco-italiens.

### EN PEU DE MOTS...

— Le tribunal militaire de Lyon a condamné pour espionnage l'Italien Pierre de Castelli, 39 ans, à la peine de mort ; Victor Champion, 24 ans, aux travaux à perpétuité et Edouard Calcinotti, 26 ans, à 5 ans de travaux forcés.

— M. Jean-Pierre Le Mée, attaché parlementaire au cabinet du ministre de la marine, a reçu le prix Strassburger pour son livre « Jeunesse d'Amérique ».

— M. Daladier va réunir en un volume les principaux discours qu'il a prononcés comme président du Conseil, depuis le mois d'avril 1938.

— Le général Franco a donné l'ordre de licenciement des classes 1927, 1928, 1929. Le nombre des démobilisés est de 250.000.

L'emprunt de défense antiaérienne, lancé il y a 3 semaines environ en Pologne, a été clôturé samedi. On évalue les sommes souscrites à 3 milliards de francs français.

### NOS ÉCHOS

#### La « demoiselle du téléphone »

C'est ainsi que les Viennois désignent M. Seys-Inquart, l'homme qui avait trahi leur patrie en appelant les armées allemandes. En effet, aux heures de l'après-midi, il était resté en permanence, accroché au téléphone pour recevoir les ordres de Berlin.

Avec l'entrée des Allemands à Vienne, il avait reçu sa récompense : il était devenu « Reichsthaltler ». On vient d'apprendre qu'il a été « limogé ». Ses maîtres s'en débarrassent.

— Nous les connaissons, ces hommes-là, a dit un ministre allemand. Ce sont des citrons pressés. Quand on les a vidés, on les jette...  
Avertissement pour MM. Hacha, Tiso et les autres petits « führers » des pays convoités par le Reich.

#### Ce qui manque au cinéma.

On vient de présenter un film qui fait revivre sous nos yeux Edouard VII, le plus populaire des rois, que l'on nous montre également à Paris, qu'il affectionnait tout particulièrement alors qu'il n'était que prince de Galles.

Le prince de Galles n'aimait pas le cinéma qui, en 1900, n'offrait d'ailleurs qu'un seul intérêt : celui de la curiosité. Pourtant, des esprits clairvoyants entrevoyaient déjà tout le parti que l'on pourrait tirer, dans l'avenir, de l'invention des frères Lumière.

— Vous verrez, disait au prince un auteur connu, que cette maudite lanterne magique portera un jour un coup mortel au théâtre.  
— Non ! répondit l'Autesse en souriant, car il manquera toujours au cinématographe quelque chose.  
— Et quoi donc ? demanda l'auteur.  
— Mais... les coulisses !

#### Pie XI et Mussolini.

Le nouveau Pontife perpétuera-t-il l'humour fin et narquois qui était une des armes bénignes, mais efficaces de Pie XI ? M. Mussolini en fit plus d'une fois l'expérience. Par exemple, lors de la première visite officielle qu'il lui rendit, après les accords de Latran.

Le Duce expliquant au Saint-Père ses projets d'embellissement de l'Italie : — Je veux... construire des autos-trains... des ponts... des gares... et puis... j'élèverai à Rome des gratte-ciel !

Lors, le Saint-Père, deux doigts levés pour maîtriser cette fougue et, d'une voix douce : — Laissez, mon fils, laissez... Le ciel, c'est mon affaire...  
Energique résolution.  
Deux employés discutent avec animation : — Mon vieux, si le patron ne retire pas ce qu'il a dit, je m'en vais ! — Ah ! Qu'est-ce qu'il t'a dit ? — Qu'il me flanquait à la porte.  
LE LISEUR.

## “Les Amitiés quercynaises”

CAUSERIE DE M. JULIEN CASSAGNAC

Durant une heure, chaque troisième jeudi, une rue du centre parisien devient « pays quercynois ». Dès 7 heures, la rue Caumartin apaise son tumulte, ferme ses boutiques et s'accueille plus guère que ses habitants. Quelques vives lumières de publicité moirent de rouge ou de bleu ses trottoirs étroits et assombrés. C'est l'heure, où, venus de tous les points de la capitale, nous nous y rencontrons avant de nous assoir autour de la grande table des Amitiés Quercynaises ; les accents des bords du Lot, de la Dordogne ou du Célé y résonnent, par nous, un peu du Quercy prend possession de cette rue parisienne et pour quelques instants en chasse l'esprit coutumier. Puissance de nos sortilèges, de nos attachements... Pour évoquer notre 37<sup>e</sup> Diner, il me faut revenir à février, le dîner d'avril étant supprimé, beaucoup de nos amis prolongeant les vacances pascals au pays. Et je plains ceux d'entre nous qui n'ont pu voir le printemps fleuri de rose et de blanc nos vergers quercynois.

Mais revenons au 16 février. Nous étions soixante-trois groupés, dans la même ambiance cordiale et joyeuse, autour de notre distingué compatriote, M. Julien Cassagnac qui avait bien voulu accepter la présidence de notre réunion et la charge de la causerie. Près de lui avaient pris place Mmes Rosita et A.-A. Lamandé, M. Jules Miquel et le Commandant J. Bargas, Président de la Diane du Quercy. La Secrétaire présenta les nouveaux venus : Mme Julien Cassagnac, Mme et M. Pradié, Commissaire spécial à la Sûreté Nationale, Mme et M. Georges Pélassié de la Direction des Contributions Directes, Mmes Solange Dreneau, Madeleine Stock, Denyse de Lacam, Mme Mercier-Bénévise, M. René Bollaig, M. Gaubert, Inspecteur d'Enregistrement. Puis, au milieu des bravos enthousiastes, le Commandant J. Bargas, Président de la Diane du Quercy, épingla sur le corsage de Mlle Germaine Gagniaire, Trésorière, animatrice artistique de la Diane, le ruban du Mérite Social. Après l'accoutumée du Commandant Bargas, Mlle Miquel reçut les félicitations de tous et les Amitiés Quercynaises, qui applaudissent de tout cœur à cette distinction, sont heureuses de lui renouveler ici leurs affectueuses et bien vives félicitations.

Et le calme revenu, alors que s'allumaient les premières cigarettes, M. Julien Cassagnac se leva pour faire sa causerie : « Un Voyage aux Antilles ». Nous ne pouvions avoir meilleur guide, et nul ne pouvait nous faire pénétrer mieux dans la connaissance intime de ces colonies attrayantes. Membre du Conseil Supérieur des P.T.T. et des Colonies, Membre du Comité Directeur de la Ligue Maritime et Quercynoise, M. Julien Cassagnac fut, durant de longues années Directeur des Postes de la Martinique et de la Guadeloupe. Maire de Fort-de-France aussi. Voilà pourquoi il put parler avec tant de sûreté, de bienveillante indulgence, d'admiration aussi de ces îles françaises où la nature laisse la vie facile, les mœurs aimables et sans contrainte, mais où le démon de la politique règne violent et obstiné. M. Julien Cassagnac ajoutant à ses connaissances coloniales des souvenirs personnels sut intéresser vivement et amuser son auditoire. Dans ce « Voyage aux Antilles », il y avait matière à plusieurs conférences tant le sujet était vaste : voyage, pays, mœurs, pittoresque, histoire, art, société, etc... Avec talent et simplicité, avec émotion aussi, sans confusion ni lacune, notre conférencier nous fit partager ses connaissances, ses impressions, ses souvenirs... Encore, et toujours avec regret, il me faut choisir et résumer.

Nous embarquons au Havre, sur la « Colombie » le 1<sup>er</sup> décembre 1933, avec la Mission Officielle dont fait partie M. J. Cassagnac qui va apporter à nos possessions : Guadeloupe, Martinique, Guyane, le salut de la France à l'occasion du Tricentenaire de leur rattachement à la Mère-Patrie. Avec notre conférencier nous faisons connaissance avec le paquebot, les membres de la Mission, escaliers au Agores, nous retrouvons cette curieuse mer des Sargasses dont les hauts fonds sont si propices aux conversations amoureuses des anguilles, et le 20 décembre, après une traversée sans « grain » ni tornade, « après avoir longé l'île de la Désirade, nous arrivons à Pointe-à-Pitre, capitale commerciale de la Guadeloupe. Les quais grouillent de « monde, des salves de canon secouent le matin calme, des hydravions ronronnent sur nos têtes, des cloches carillonnent, des fanfares jouent, on crie : « Vive la France, vive la Guadeloupe ! »

« Les femmes jeunes ou vieilles ne sont pas les moins enthousiastes, pour le plaisir de nos yeux, elles ont heureusement arboré l'éblouissant costume de crêole ou le rouge, le bleu et le jaune alternent harmonieusement sous un so-

leil ardent. Pour satisfaire à la coutume locale (ou on tient à faire tout comme en France) nous devons, à 7 h. 30, descendre à terre, en habit avec décorations et haut de forme, appelé bis-« boum en patois local ».

Et les réceptions, les harangues commencent... occasions de vider, selon les goûts, plusieurs coupes de champagne ou d'absorber des punchs antillais... et aussi les banquets servis par les gracieuses « douzons » qui avec les bals se succèdent au cours de la visite. En allant par la route à Basse-Terre, capitale administrative, nous admirons sur tout le parcours, « une verdure permanente et « variée selon qu'il s'agit de cannes à sucre, de cultures vivrières, d'arbres « fruitiers ou forestiers... » Puis nous allons à la Martinique, en approchant, « on découvre successivement, encrencée de nuges à la base, la Montagne « Pelée avec son volcan qui fume en « core, et la commune du Prêcheur où « vécut quelque temps la petite François-« se d'Aubigné, future Mme de Mainte-« non ». Et nous voici à Fort-de-France, capitale de la Martinique, « qu'on appelle « la Perle des Antilles. La supériorité se « marquait autrefois par ce dicton : « Les Messieurs de la Martinique, les bra-« ves gens de la Guadeloupe ».

Afin de nous permettre d'apprécier mieux la Martinique dans sa prospérité actuelle, M. Cassagnac tint à nous en dire l'histoire, la vie des premiers colons, ses contacts avec les pirates, les corsaires, l'esclavage et enfin notre colonisation intelligente et productive...  
« A Fort-de-France, nous retrouvons le même accueil enthousiaste, les banquets, les réceptions et admirons l'exubérance de la végétation « qui ne s'arrêtant « jamais fait se succéder les cultures « sans interruption : ignames, manioc, « fruits à pain, choux carabes, coch-« couchis, cristofines, gombos, etc... sur « les hauteurs les forêts non aménagées « contiennent les essences les plus di-« verses : orchidées, aréquiers, bali-« siers, fougères arborescentes, acajous, « poiriers, bambous, gommiers, etc... « Quant aux plantes industrielles, elles « portent sur le cacao, le casse, le bois « de campêche, le café et la canne à su-« cre qui, avec la banane, conditionne « l'économie du pays. » En sorte que quel qu'un qui entretient bien son verger, peut dans ces îles heureuses, en toute saison aller chaque matin cueillir des légumes frais et des fruits mûrs à point.

« Les conditions de vie facile ont « créé, dit le conférencier, une mentalité « spéciale d'où les questions matériel-« les sont bannies. Ainsi pour caracté-« riser les amis de l'existence, on dit « couramment qu'il y a trois mauvaises « choses dans la vie de ces populations : « — attendre quelque un qui ne vient « pas — ne pas dormir la nuit quand on « est couché — aimer qui ne vous aime « pas. — Tout le reste passe au second « plan ! Il existe dans le pays, une cou-« tume qui présente de sérieux avanta-« ges pour les jeunes gens. Les jeunes « filles du peuple portent comme coiffure « un madras, formé par un mouchoir « dont un des coins, appelé « provoca-« tion » ressort un peu en arrière du « front. Si le coin en question est placé « verticalement c'est un cœur à prendre, « s'il est oblique, c'est un cœur déjà « engagé, s'il est aplati sur la coiffe, « c'est un cœur déjà pris ». Puis, après avoir fait un pittoresque récit des mœurs et coutumes politiques aux Antilles, notre enthousiaste exposé de ce que les colonies françaises, l'Administration française y ont entrepris et réussi. M. Cassagnac termine par la chanson créole : « Adieu « foulard, adieu madras... »

Des applaudissements prolongés dirent à M. Julien Cassagnac tout le plaisir de son auditoire et pour ne pas rompre cette harmonie créole et terminer sur une note de poésie, Mme Jane Hyvem, Directrice-Fondatrice du Cercle Arts et Lettres, nous dit « L'Heure Profonde » de Damoclès Vieux, poète antillais.

Notre 37<sup>e</sup> Diner, par suite d'un détail qui frappait la Secrétaire, ne put être organisé. Il eut lieu quand même le 16 mars avec un nombre restreint de fidèles, mais dans le même esprit d'amitié et de ferveur.

Et à ce propos, votre Secrétaire, très touchée par toutes les marques de sympathie que vous lui avez adressées à l'occasion du deuil cruel qui l'éprouvait et n'ayant pu répondre particulièrement à chacun, vous prie de trouver ici ses remerciements et l'expression de son affectueuse gratitude.

MARIE-LOUISE VINCENT-FABRE.

### LE PROCHAIN DINER

Le 39<sup>e</sup> dîner des Amitiés Quercynaises aura lieu le jeudi 18 mai, à 20 heures, au restaurant Le Quercy, 24, rue Caumartin, sous la présidence de Mlle Mirgéo Dorain, potesse méridionale qui fera la causerie : « Le Régionalisme ».

# Chronique du Lot

## CONSEIL GENERAL DU LOT

Le Conseil général du Lot s'est réuni en session ordinaire le lundi 8 avril.

La séance a été ouverte à 11 h. 15, sous la présidence de M. de Monzie.

Étaient présents : MM. de Monzie, Jardel, Salanié, docteur Calvet, Lacaze, Soulié, Touriol, Guilhem, D' Couderc, D' Rougier, D' Peindaries, D' Rouma, René Besse, Bastit, Mirabel, Gratacap, Loubet, Laparra, docteur Boudou, Vayssié, Delchié, Malvy Charles, docteur Constant, Cocula, docteur Cambornac, Léry, Triolet.

M. Cabouat, préfet, assiste à la séance.

En ouvrant la séance, M. de Monzie salue en termes émouvants la mémoire de M. Louis Roussilhe, conseiller général du canton de Latronquière, décédé depuis la dernière session. Interprète de tous les membres de l'assemblée, M. de Monzie exprime les regrets profonds et le souvenir que laissera cet homme de bonté et de droiture, ce collègue parfait dont le caractère si naturellement simple et obligeant avait acquis l'amitié de tous ses compatriotes et celle de tous les conseillers.

Puis il souhaite la bienvenue à son successeur M. le docteur Boudou, Quercynois fervent, animateur à Paris de la grande société les « Enfants de Figeac » et qui, dans son canton, comme à l'assemblée départementale, saura continuer la belle tradition laissée par celui qu'il vient remplacer.

Ensuite, M. de Monzie prononce le beau discours suivant où il présente en formules saisissantes un puissant résumé de la situation.

### DISCOURS DE M. DE MONZIE

« Vous savez, Messieurs, par la notoriété nationale ou mieux par l'universelle renommée tout ce que je pourrais vous dire de la vie française depuis novembre dernier. Au cours de ces six mois, la France a retrouvé sa juste place dans le respect des Nations. Tandis qu'on la représentait comme déchu de tout pouvoir européen, livrée aux fantaisies et aux affres de la division intérieure, elle a fourni le 30 novembre une démonstration d'ordre dont notre histoire contemporaine n'offre point d'autre exemple. Notre équilibre monétaire a été rétabli. Nos incertitudes de trésorerie ont cessé. Sans renoncer aux droits acquis du progrès social, nous avons rendu à l'accomplissement des tâches industrielles la possibilité d'un rythme plus accéléré, chaque jour, nous nous formons une meilleure notion de nos responsabilités et de nos risques. Et sur le forum du monde notre voix a de nouveau l'accent de nos gloires.

C'est plus qu'un redressement, c'est presque une renaissance.

« Les peuples étaient las de nous considérer comme des notaires de la Paix ; à nous voir immobiles sur nos positions juridiques, ils finissaient par nous croire endormis dans l'assouvissement de notre ci-devant Victoire. Quand nous parlions de notre Empire, ils nous imputaient cherchant outre-mer un alibi à notre impuissance continentale. Un peu partout, les propagandes hostiles appuyées sur nos polémiques partisans interprétaient à notre détriment notre sagesse de septembre. Elles dénonçaient notre carence, annonçaient notre démission. Et nous prenions figure de vieilles gens prisonniers de leurs aises parmi de jeunes civilisations impatientes de s'accroître !

« Le voyage de M. Edouard Daladier en Afrique du Nord, notre caution donnée à la Pologne et à la Roumanie, quelques fermes propos d'un Gouvernement qui dure ont suffi à rétablir le prestige de notre force et de notre résolution. Autour de nous, déjà, se reconstitue la clientèle de la Liberté. Quiconque se veut libre se tourne vers nous. Les hommes ont besoin de sentir que nous pensons à eux sans leur demander au préalable de penser comme nous.

« Ici et ailleurs, la mobilisation des consciences s'opère sur appel individuel et produit des effets de masse. Répondant à l'appel des milliers de paysans ingénus et intrépides dont j'ai rencontré le regard au long des plaines de Pologne. Et naturellement, les Roumains qui ont un roi, les Grecs, qui vivent en dictature, les Turcs que rassemble le génie d'Atatürk ! Il n'y a point de différence essentielle entre les dispositions de Londres et celles de Paris. Ici, et ailleurs, l'honneur est en cause. Ce grand mot français, prononcé à la tribune de Varsovie par un Ministre que nous connaissons mal, résume désormais la consigne d'un patriotisme qui des alarmes passe aux armes.

« Tout, fors l'honneur ! tout, c'est-à-dire les sacrifices de la coutume, de la routine et du loisir ! Tout, c'est-à-dire la mise en œuvre de cette production héroïque dont parle Edouard Herriot ! Tout, c'est-à-dire la mise en commun de nos ressources, de nos travaux, de nos renoncements ! Il s'agit simplement d'imposer à nos passions la priorité du salut public. »

### ELECTION D'UN SECRÉTAIRE

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un secrétaire en remplacement du regretté M. Roussilhe.

M. Mirabel, conseiller du canton de Cajarc, est élu à l'unanimité, moins un bulletin blanc.

### Adresse au Gouvernement

A l'unanimité, l'assemblée adopte la motion suivante :

« Le Conseil général du Lot assure de sa fidélité le gouvernement de M. Daladier, artisan du redressement français. »

### Adresse à M. Roosevelt

Egalement, à l'unanimité, l'assemblée adopte le texte suivant :

« Le Conseil général du Lot adresse ses remerciements et l'expression de sa plus vive reconnaissance à ce Président Roosevelt, pour son généreux message en faveur de la Paix. Le Conseil envoie son fraternel salut au peuple américain. »

### Vœux divers

Puis le Conseil adopte successivement les vœux suivants :

Déposé par MM. Soulié, Charles Malvy et les docteurs Calvet et Peindaries :

« Le Conseil général, considérant les faits nouveaux survenus depuis la session extraordinaire du 20 mars 1939, dans le domaine des transports publics automobiles,

« Décide :

1° de prendre acte de ces faits, afin de les examiner tant pour les sanctions qu'ils méritent que pour leur incidence sur l'arbitrage à intervenir,

2° d'inclure dans le Cahier des Charges toutes dispositions tendant à empêcher le renouvellement des faits précités. »

Déposé par MM. Rougier, Calvet, Couderc, Constant, Peindaries, Jardel, Cambornac et Soulié.

« Le Conseil général du Lot, considérant que le fait de laisser en dehors du champ d'application des lois sociales actuelles l'immense majorité des petits exploitants ruraux, qui représentent cependant dans le pays la classe la plus pauvre et la plus déshéritée, vient accroître à leur détriment une rupture d'équilibre qui les pousse à quitter la terre, pour aller trouver dans les centres urbains les avantages sociaux réservés aux travailleurs des villes,

« que l'application en voie de réalisation des allocations familiales agricoles constituera une aide insuffisante aux familles nombreuses, et une réforme dont la portée est contestable,

« que l'adoption des mesures visant le statut de ces allocations agricoles s'est faite en contradiction du désir exprimé par la majorité de l'opinion publique, qui réclame un régime basé sur l'égalité dans l'aide à la famille, par suite d'une péréquation nationale des allocations accordées pour charges de famille,

« vu l'urgence à adopter les mesures indispensables pour enrayer l'exode rural, grâce à l'amélioration du sort des populations rurales,

« émet le vœu :

« que le régime des allocations familiales soit refondu sous le signe d'une égalité dans l'aide à la famille grâce à une péréquation nationale des allocations accordées dans ce but,

« que soient reconsidérés les vœux antérieurement adoptés par l'Assemblée, tendant à réaliser l'amélioration du sort des populations rurales, qui permettant au paysan de rester fidèle au sol natal, préserveront de la sorte la force réelle de la France, sa vie même et son avenir (Caisse des Calamités agricoles, Retraite des Vieux, Assurances sociales obligatoires). »

Déposé par MM. René Besse, Loubet, Laparra, Vayssié, Cocula, Bastit et Boudou :

« Les conseillers généraux soussignés émettent le vœu que dans le plus bref délai possible M. le Ministre de l'Agriculture et M. le Ministre de l'Intérieur veuillent bien examiner favorablement les multiples demandes de dérogation qui intéressent les affaires d'adduction d'eau, d'équipement rural, de chemins ruraux, en un mot, l'ensemble des améliorations rurales ou autres qui intéressent nos régimes. »

Déposé par MM. Loubet, Laparra, Vayssié, Bastit, Gratacap, Boudou et Cocula :

« Les Conseillers généraux soussignés émettent le vœu que soit mis à l'étude immédiatement un projet de réfection du pont suspendu de Capdenac ou tout au moins un projet de renforcement, le pont actuel étant tout à fait insuffisant pour résister à l'importance du trafic qu'il supporte. »

Déposé par M. Delchié :

« Le Conseil général du Lot, considérant que la Retraite des Vieux est attendue avec une légitime impatience par tous les travailleurs de la ville et des champs, et que, d'autre part, le projet de loi instituant cette re-

traite qui a été voté par l'unanimité de la Chambre des députés serait de nature à leur donner satisfaction dans une mesure appréciable et soulagerait beaucoup de misère, demande au Gouvernement de mettre en application, par décret, le projet voté par la Chambre dans le plus bref délai. »

Après adoption de ces vœux, le Conseil décide de se réunir en commissions et la séance publique est levée.

### Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 19 heures, sous la présidence de M. de Monzie.

Le Conseil général du Tarn-et-Garonne demande au Conseil général du Lot de vouloir bien s'intéresser à la question relative aux transports routiers, tendant au rétablissement de la liaison directe entre Cahors et Moissac.

Le Conseil nomme une commission qui sera composée du Président de la Commission départementale et de MM. Lacaze et Peindaries.

M. Gratacap, au nom de la Commission des Travaux publics, donne communication d'une demande d'alignement et d'acquisition d'une portion de talus, formée par M. Ratier, industriel, en bordure de la route de Ceint-d'Eau. Adopté.

Renvoyé à la Commission départementale une demande de classement dans la voirie départementale du chemin de Rocamadour, à Lacave.

Dans sa dernière session, le Conseil général a invité l'Administration à lui soumettre une étude prévoyant la substitution d'équipes d'entretien sur les routes départementales aux cantonniers à demeure. La réduction de l'effectif cantonniers sera de 250 unités. Adopté.

Les agents des Ponts et Chaussées demandent le relèvement des indemnités vicinales. Adopté.

M. Loubet propose une remise de dettes présentée par les héritiers de Robert Mathilde, de Figeac, qui, au titre de l'assistance médicale gratuite, doit la somme de 2.382 fr. Ils offrent 1.000 francs. Adopté. Une demande identique, formée par les héritiers de Mme veuve Gavet, de Creysse, assistée, est adoptée. Ils offrent 300 francs sur la dette s'élevant à 2.385 fr.

Une demande d'autorisation d'engagement d'une procédure de saisie immobilière pour récupération d'avances faites au titre de l'assistance médicale gratuite à Mme Mornier, veuve Massabie, de Luzech, est adoptée.

Une subvention de 10.000 francs est votée en faveur de l'Exposition Agricole, Industrielle et Commerciale de l'arrondissement de Figeac, qui aura lieu du 10 au 17 septembre 1939.

M. Delchié fait connaître que la S.T.A.P.O. demande un relèvement des tarifs et de la subvention afférents au tramway de St-Céré à Bretenoux-Biars.

Le Conseil général adopte les conclusions de M. l'ingénieur en chef tendant à prononcer la résiliation du marché liant le département à la S.T.A.P.O.

A sa session de mai 1937, le Conseil général a décidé de proroger pour une période de deux ans, le régime forfaitaire pour les bouilleurs de cru. Le délai de la prorogation est arrivé. Le Conseil décide de continuer le régime forfaitaire pour deux nouvelles années.

L'ouverture de la chasse pour la campagne 1939-1940 est fixée au deuxième dimanche de septembre. La fermeture de la chasse au perdreau est fixée au 15 novembre et la fermeture générale le dernier dimanche de janvier.

On sait que durant la période de fermeture de la pêche, une autorisation préfectorale permet aux pêcheurs de se livrer à leur plaisir favori, le dimanche et le lundi, jour de repos pour les ouvriers et employés.

Mais les cheminots font connaître qu'il n'en est pas de même pour eux, car leur jour de repos n'est pas toujours un dimanche ou un lundi. Ils demandent donc, qu'autorisation leur soit accordée de pêcher leur jour de repos. Satisfaction ne peut pas leur être accordée, telle est la réponse faite à leur demande qui est présentée par M. Safran.

M. Touriol fait connaître qu'à la suite d'un incendie qui a eu lieu à l'Ecole normale d'institutrices à Cahors, les dégâts se sont élevés à la somme de 3.000 francs.

Quinze compagnies assurant le bâtiment sinistré ont été avisées qu'elles auraient à verser un quote-part de 200 francs. Adopté.

Le Conseil municipal de Gindou demande que le projet de construction du chemin rural de Fagard comme chemin vicinal ordinaire soit compris dans le programme des travaux à subventionner en 1939. Adopté.

On sait qu'obligation est faite à tout propriétaire, fermier ou métayer de déclarer la superficie des vignes qu'il possède ou qu'il exploite et la quantité de vin produit. Le Conseil fixe au 15 novembre la date de la déclaration de récolte.

La séance est levée à 19 h. 40.

## M. de Monzie inaugure le nouveau Padirac

Bien qu'elle n'ait pas été favorisée par la température, il faut louer grandement l'heureuse initiative des organisateurs de cette tournée touristique et gastronomique dans notre Quercy. Nous savons qu'elle laissera dans l'esprit de ceux qui l'ont faite, le souvenir d'une belle découverte et qu'elle constituera pour notre région une publicité aux lointains prolongements.

Une cinquantaine de journalistes parisiens et étrangers (anglais, américains, belges, hollandais, etc.) y étaient conviés ainsi que des personnalités choisies parmi les plus représentatives. De sorte que, malgré l'obsédante pluie qui a désolé les deux premiers jours de la randonnée, on est en droit d'en attendre les meilleurs résultats.

L'excellent animateur, M. William Beamish, maire de Padirac, avait magnifiquement fait les choses. Aidé par les restaurateurs du Lot qui se sont piqués d'émulation, il a pu offrir à ses invités une série de magnifiques repas grâce auxquels on peut être sûr qu'ils emporteront de la cuisine quercynoise un succulent souvenir. Voilà aussi de l'excellente et savoureuse publicité.

Commencée samedi à Souillac, où le maître restaurateur M. Couderc leur offrit un vrai raffinement de bouche, la caravane des touristes arrivait le lendemain à Padirac, centre du voyage, où il s'agissait d'inaugurer les nouvelles installations du gouffre fameux.

Qui ne connaît le célèbre puits de Padirac ? Cet enfoncement prodigieux sous la terre et le voyage fantastique accompli sur la rivière souterraine ? Avec le Mont-Saint-Michel et Rocamadour c'est une des merveilles touristiques de France. Ce qu'il s'agissait d'inaugurer, ce sont les nouvelles explorations qui prolongent le circuit habituel à travers de prestigieux paysages récemment ouverts. Et aussi l'éclairage qui donne désormais à cette série de choses fantastiques une magnifique beauté... Les invités en sont revenus émerveillés. Il n'y a pas d'autre mot !

Avant l'excursion souterraine, ils étaient conviés à un repas servi dans le gouffre même par le renommé restaurateur M. Bizac. Repas dont nous pouvons dire que par sa composition autant que par sa préparation il constituait un véritable chef-d'œuvre gastronomique. Nous le disons, au nom des convives, d'un cœur et d'un estomac reconnaissant !

Faut-il citer quelques-unes des personnalités qui entouraient M. de Monzie ? Sans nous livrer à une nomenclature complète, signalons d'abord et surtout, M. Roland Marcel, commissaire général du tourisme, et M. Audigier, président de la Fédération Nationale des Syndicats d'initiative de France. La présence de ces deux hautes Excellences du tourisme attestait l'importance de la manifestation... M. le Préfet du Lot ainsi que toutes les autorités administratives du département y assistaient également.

Ajoutons que le reportage radio-phonique était assuré sous la direction de M. Menou, sous-directeur de la radiodiffusion d'Etat et que le service en était organisé par les soins de M. Benett, directeur des P.T.T. du Lot.

Au champagne, M. Beamish, président et directeur de la Société de Padirac, en un très intéressant résumé rappela la découverte du puits par M. Martel en 1889, puis la prospérité croissante de la Société. Il remercia ses hôtes et dit sa reconnaissance à M. de Monzie.

Après lui, notre confrère Pichon, de l'Époque, au nom de tous les journalistes, prononça une allocution pleine de verve et d'esprit. Il félicita les animateurs du tourisme en Quercy, ce pays où, suivant le mot de M. Beamish, il y a tant de beautés que Dieu a voulu en cacher la moitié sous terre. Il fit du Quercynois un portrait idéal, où tout le monde reconnut M. de Monzie, esprit ardent et fin, sensible et réaliste et qui sait, même dans les circonstances les plus graves, conserver toujours le sourire français.

### ALLOCUTION DE M. DE MONZIE

Impossible de rendre le charme de cette causerie où M. de Monzie laisse aller sa parole avec, dit-il, cette impression que j'ai l'impression, au sens propre, de parler dans le vide !

Il fait ensuite un éloge magnifique de l'œuvre menée à sa magnificence d'aujourd'hui par une succession d'efforts victorieux. Deux chiffres donnent une idée précise. En 1920, la Société de Padirac enregistrait 12.000 entrées. En 1938, il y en a eu 100.000. M. Beamish peut mesurer avec satisfaction les progrès faits, le chemin parcouru.

Tous, dit ensuite M. de Monzie, nous avons travaillé pour faire du Quercy une terre d'accueil. C'est une tâche à continuer et dans laquelle il faut s'attacher à ne rien détruire des beautés du passé. Organisation, transports, gastronomie tout cela est nécessaire. Mais tout cela est insuffisant. Le tourisme, comme le patriotisme, est avant tout une affaire d'amour ; pas de recettes, pas de formules qui puissent remplacer la passion sincère, enthousiaste que l'on éprouve pour son pays, pour ses beau-

### Légion d'honneur

Par décret du 28 avril, M. Argelos, mutilé de guerre, ancien soldat du 9<sup>e</sup> d'infanterie, ancien régiment de Cahors, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

### Service de Santé

MM. Berranger, Bouc, Pujol, élèves-officiers de réserve du service de santé, sont nommés au grade de médecin sous-lieutenant et affectés à la 17<sup>e</sup> région.

### Dans les P.T.T.

Mme Bugès, receveuse des P.T.T. à Saint-Chamant (Corrèze), est nommée à Cazals (Lot).

### Sapeurs-pompiers communaux

Par décret du Ministre de l'Intérieur, en date du 14 avril 1939, M. Marcel Salgues est nommé sous-lieutenant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Cahors. Nos félicitations.

### Cour d'Appel d'Agen

Par arrêt du 27 avril, la Cour d'appel d'Agen a prononcé la relaxe de Mme Marauzy, inculpée d'avortements et condamnée, par le tribunal correctionnel de Gourdon, à 4 mois de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

### Gendarmerie

M. Guillin, capitaine retraité, est nommé capitaine de réserve à la 17<sup>e</sup> région.

### Garde mobile

Notre compatriote, M. Pierre Ausset, de Larroque-des-Arcs, est affecté en qualité d'élève garde mobile à Beaufort (Côte-d'Or).

### Deux de moins !

Dimanche, M. Broussais a abattu, dans les bois de Camy, un sanglier d'un poids de 55 kilos.

Au cours d'une battue qui a eu lieu dans la section de Saint-Etienne (commune de Saint-Paul-Labouffie), un sanglier a été tué. Une deuxième battue aura lieu prochainement.

### Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 24 au 29 avril 1939, dans le Lot, a été la suivante : Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 2 hommes. En extra : 1 homme. Demandes d'emploi non satisfaites : 21 hommes, 12 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 1 femme.

« Le fonds municipal de chômage a secouru, pendant la semaine du 24 au 29 avril 1939, 33 chômeurs. La semaine précédente, il avait secouru 14 chômeurs. »

### Suicide

M. Felzins Léon, propriétaire à Saint-Paul-de-Vern, âgé de 57 ans, s'est donné la mort en se pendant à une branche de châtaignier.

C'est Mme Felzins et son fils qui découvrirent le corps pendu à l'arbre. Ils coupèrent la corde, mais tous les soins furent inutiles. La mort avait fait son œuvre.

### Vol d'un agneau

M. Jean Lestré, boucher expéditeur au Bastit, a été victime du vol d'un agneau. Plainte a été portée à la gendarmerie.

### Camionnette contre voiture

Une collision s'est produite entre une camionnette pilotée par M. Lacroix et une voiture hippomobile, entre le village de Bouziès-Bas et le tunnel de Bouziès. Le conducteur de la camionnette a reçu quelques contusions sans gravité. Les deux véhicules ont subi des dégâts assez élevés.

### Rapatriement d'Espagnols

Un groupe de 125 réfugiés espagnols, qui étaient cantonnés dans diverses communes du département, ont rejoint Cahors vendredi. Ils ont été dirigés dans la journée sur la frontière d'Irun.

## EDEN

MERCREDI, JEUDI et SAMEDI (en soirée)

DIMANCHE (matinée et soirée)

## LA GLU

d'après l'immortel chef-d'œuvre de Jean Richepin de l'Académie française

AVEC Marie BELL (de la Comédie Française) André LEFAUR, Gilbert GIL et Marcelle GENIAT

### EN COMPLEMENT :

## Double enquête

Comédie policière avec

Ann DVORACK et Jonh TRENT

«... tés, qu'il faut savoir conserver intactes ou embellir encore parce que si l'on ne sait pas conserver, c'est que l'on ne sait pas aimer. Dans une allusion rapide à ses voyages récents en Pologne et en Angleterre, M. de Monzie dit qu'il faut montrer au monde le vrai visage de la France. Celui qu'il a été heureux de retrouver ici-même, empreint de sérénité et de courage... »

Et concluant par une expression superbe son allocution acclamée, M. de Monzie, montrant les bords supérieurs du gouffre où la Lyre de Gramat et l'Union Musicale de Saint-Céré ont joué tout à l'heure l'hymne national écouté debout, M. de Monzie termine :

« Je vois un symbole émouvant dans ce geste, une fière réplique aux inquiétés et aux menaces de l'heure présente : vous avez joué « La Marseillaise sur les bords du gouffre ! » L'auditoire acclame l'orateur.

## CAHORS

### La caravane touristique

Lundi soir, vers 7 heures et demie, venant de Figeac, est arrivée dans notre ville la caravane touristique à qui, depuis Souillac, les dévoués organisateurs de cette très intéressante initiative ont voulu montrer les beautés naturelles et artistiques du Quercy.

A la parfaite et magnifique réalisation de cette randonnée, n'a malheureusement pas répondu la faveur de la température. Les deux premières journées furent gâtées par la pluie et la brume. Néanmoins, plusieurs confrères parisiens et étrangers nous ont assuré avoir senti et compris le charme de nos paysages et la beauté des châteaux et monuments. Ils nous ont parlé de plusieurs d'entre eux en termes qui prouvaient qu'ils les avaient bien « vus ». Et nous avons reçu l'assurance qu'ils sont résolus à y revenir. Le but poursuivi a donc été atteint. Par les articles et par la propagande verbale, ce voyage constituera tout de même une fructueuse publicité pour notre pays.

D'ailleurs, la journée de lundi fut beaucoup plus favorable. Le temps s'était éclairci, permettant de découvrir les lointains horizons. Et nos touristes arrivèrent à Cahors enchantés de leur journée.

Un banquet, magnifiquement servi à l'Hôtel des Ambassadeurs — dont le manque de place nous empêcha de donner aujourd'hui un compte rendu détaillé — les a réunis autour de tables où triomphait la cuisine quercynoise.

Mardi matin, nos hôtes, sous la conduite de guides experts, ont visité Cahors et, après un excellent repas à l'Hôtel de l'Europe, sont partis pour Gourdon où s'opère la dislocation.

Nous les saluons bien cordialement et, suivant le vœu exprimé par beaucoup d'entre eux, nous leur adressons un amical « au revoir ».

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vol de bijoux. — M. Niel, de Florressas, avait pris comme métayer le nommé Pasquier, qui ne resta que 3 jours à la propriété. Après son départ, M. Niel constata que des bijoux enfermés dans une armoire avaient disparu. Peu après, Pasquier revint à la propriété, y fit un court séjour et repartit. Après son départ, M. Niel constata qu'une montre en or avait disparu.

Pasquier, interrogé, nia le vol des bijoux. Mais sa femme affirma les avoir vus dans sa chambre. Pasquier est condamné à 2 mois de prison.

Blessures involontaires. — Le 12 mars, un sujet italien, nommé Costantini, renversé, près de Castelnaud-Mont-ratier, par l'auto pilotée par M. Paolo Bergoglio, propriétaire à Valjéac (Tarn-et-Garonne).

M. Tassart, au nom de Costa, demande l'obtention d'une provision de 3.000 francs et d'une expertise médicale. Le tribunal condamne Bergoglio à 25 francs d'amende pour l'accident et à 5 francs d'amende pour la contravention. De plus, une provision de 1.000 francs est allouée à la partie civile. M. le docteur Ségala est commis pour procéder à l'expertise médicale.

M. Labouchie, chauffeur au service de M. Lafragette, entrepreneur de transports à Figeac, a renversé M. Sabrié, rue Victor-Hugo à Cahors.

Labouchie est condamné à 25 francs d'amende et son patron est déclaré civilement responsable.

Accident d'automobile. — Le tribunal rend son jugement dans l'affaire Vignals, Celui-ci, en auto, renversa et blessa M. Bouzounet. 25 francs d'amende avec sursis et M. le docteur Ségala est nommé comme médecin expert.

Carte d'identité falsifiée. — Le tribunal condamne le nommé Garrochanko à 25 francs d'amende pour usage de carte d'identité d'étranger falsifiée.

Violences. — A propos de l'arrêt d'une voiture conduite par M. Bouge, dans la côte de Boissières, qui circulait devant la voiture de M. Vigneau, représentant en boucherie à Penne, celui-ci porta des coups à M. Vigneau. 100 francs d'amende.

Coups réciproques. — Armand Lasserre, boucher à Cahors et Louis Guillaumat, marchand ambuland à Montpezat, se sont portés des coups réciproques. Le tribunal les condamne tous les deux à 16 fr. d'amende avec sursis.

Colportage de l'or. — Gaston Gayet, acheteur de métaux précieux à Bordeaux et Gustave Gayet, bijoutier à Agen, sont poursuivis pour infraction au décret du 12 novembre 1938 sur le colportage de l'or. Le tribunal renvoie le jugement à huitaine.

## PALAIS des FÊTES

MERCREDI 10, JEUDI 11, SAMEDI 13

DIMANCHE 14 (en soirée)

DIMANCHE (matinée)

Deux grands films

Ronald COLMAN, Claudette COLBERT

DANS

Sous deux drapeaux

film de grande classe, œuvre magistrale

comme seul le cinéma peut en donner

LARQUEY, Suzanne DELHELLY

Henri GARAT

dans un film très gai de René Pujol

Ça... c'est du sport

### CERCLE MUSICAL DE LA REGION DU SUD-OUEST

En vue du grand concert qui sera donné au Théâtre Municipal le vendredi 9 juin, les membres actifs sont priés d'assister aux répétitions générales qui auront lieu désormais tous les mardi et jeudi à 21 heures précises (salle habituelle).  
Présence indispensable.

### ENGAGEMENTS MILITAIRES

La loi du 20 mars 1939 permet à tous les Français non mobilisables de contracter, dans un corps de leur choix, dès le temps de paix, des engagements militaires de durée limitée et révisibles sur demande des intéressés.

Pour l'instant, ces engagements sont prévus seulement pour certaines formations du Territoire. Ils seront d'une durée d'un ou deux mois et valables pour le début d'une mobilisation. Ils comporteront éventuellement la participation à des exercices du temps de paix.

Peuvent souscrire ces engagements: les jeunes gens ayant au moins 17 ans et non encore recensés et les Français libérés de toutes obligations militaires. Ces derniers pouvant conserver le grade dont ils étaient titulaires.

Dans la 17<sup>e</sup> région (Haute-Garonne, Ariège, Gers, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne) adresser les demandes au Commandant de Recrutement du Chef-lieu de Département.

### Concours des bourses

Les concours communs des bourses aura lieu le 11 mai, à l'école primaire supérieure de garçons (pour les aspirants) et à l'école de garçons du Boulevard Gambetta (pour les aspirantes). Appel à 7 heures 30.

## Les Sports

### LES GRANDS PRIX DE LA SUZE Circuit du Lot

Continuant à encourager le cyclisme — ce qui permet dans chaque département d'appuyer les efforts si méritoires des clubs — la grande Distillerie de Maisons-Alfort, le célèbre apéritif français « Suze », va organiser dans le Lot: à Cahors, Gourdon, Souillac, Gramat, Figeac, Cahors, pour rentrer sur Cahors et faire une arrivée triomphale Boulevard Gambetta (face à la Mairie), une journée sportive populaire, le 21 de ce mois.

La réalisation de cette belle épreuve, qui se déroulera sur 210 kilomètres, va mettre aux prises les valeureux coureurs du Lot et de la région, sans oublier les futurs champions des catégories secondaires, tous passionnés de cyclisme et pressés d'embellir leur palmarès.

Les dirigeants de la Pédale Cadurcienne s'apprêtent à assurer, jusque dans les moindres détails, le succès de cette course, ouverte à tous les licenciés de l'U.V.F. ou d'une Fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale; c'est-à-dire, que tous coureurs, sans distinction de nationalité, quelle que soit leur classe et leur catégorie, à l'exception cependant des amateurs et des professionnels de première série ou hors de série, peuvent y prendre part en s'engageant, d'ores et déjà, soit chez M. Métaire, faubourg Cabessut à Cahors, soit au siège de la Pédale Cadurcienne, Café de Bordeaux, Boulevard Gambetta à Cahors, moyennant un droit d'inscription de 5 francs et le numéro de leur licence.

Les prix en espèces d'une importance totale de 3.000 francs récompenseront les meilleurs participants, sans compter les jeunes, qui, susceptibles de terminer en bon rang recevront — pour les trois premiers des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégories arrivant dans les 15, les mieux placés — 60, 40 et 20 francs, suivant l'ordre de leur classement, en plus des sommes attribuées individuellement aux 15 premiers.

Voici d'ailleurs la nomenclature des prix: Au 1<sup>er</sup> 800; au 2<sup>e</sup> 600; au 3<sup>e</sup> 400; au 4<sup>e</sup> 250; au 5<sup>e</sup> 200; au 6<sup>e</sup> 150; au 7<sup>e</sup> 100; au 8<sup>e</sup> 75; au 9<sup>e</sup> 50; au 10<sup>e</sup> 50; au 11<sup>e</sup> et jusqu'au 15<sup>e</sup> compris, 40 francs.

La Suze, qui fait toujours bien les choses est heureuse d'offrir aux champions cyclistes et au public, une manifestation de plein air, digne de Cahors, avec l'espoir qu'elle contribuera à faire surgir de nouvelles étoiles, destinées à s'illustrer dans les compétitions nationales.

### LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue  
Prix du Flacon: 15 francs  
UN SEUL MODELE DE FLACON  
GRANDEUR UNIQUE  
En vente dans toutes les pharmacies

### Arrondissement de Cahors

#### Castelnau-Montriat

**Vaccination anti-varioloque.** — Les séances de vaccination anti-varioloque pour la commune de Castelnau-Montriat auront lieu dans les sections aux dates, heures et dans les locaux ci-dessous mentionnés:

Nous rappelons que les assujettis à ces vaccinations sont les personnes au cours de la première année, au cours de la onzième année et enfin au cours de la vingt-et-unième année.

A Boisse, école publique, le lundi 15 mai, à 10 heures légales;

A Ganie, le mardi 16 mai, à 10 heures légales;

A Lacabrette, le mercredi 17 mai, à 10 heures légales.

A Saint-Aureil, école publique, le vendredi 19 mai, à 10 heures légales; A Castelnau-Montriat, cabinet du Docteur, le dimanche 21 mai, à 10 h. légales.

#### Labastide-du-Vert

**Natssances.** — Nous apprenons avec plaisir la naissance de deux fillettes:

Une chez les époux Bétaillé, leur 5<sup>e</sup> enfant; l'autre chez les époux Lacombe, leur 3<sup>e</sup> enfant.

Vœux de bonne santé aux gracieux

bébé, de prompt rétablissement aux jeunes mamans et félicitations aux heureux papas.

#### Luzech

**Tombola au profit des camps de vacances.** — La grande tombola « pour le soleil et pour la joie », organisée par les œuvres laïques du Lot, fut tirée dimanche dernier dans la salle des Fêtes. Voici les numéros gagnants:

12.905 — 12.950 — 12.984 — 13.044  
— 13.073 — 13.101 — 13.179 —  
13.207 — 13.242 — 13.287 — 13.305  
— 13.359 — 13.398 — 13.443 —  
13.486 — 13.511 — 13.554 — 13.618  
— 13.622 — 13.677 — 13.732 —  
13.779 — 13.797 — 13.849 — 13.868  
— 13.936 — 13.948 — 14.007 —  
14.037 — 14.090 — 14.112 — 14.180  
— 14.187 — 14.229 — 14.288 —  
14.334 — 14.351 — 14.400 — 14.434  
— 14.481 — 14.509 — 14.543 —  
14.592 — 14.630 — 14.661 — 14.735  
— 14.755 — 14.784 — 14.853 —  
14.888.

Les gagnants doivent retirer leurs lots à l'école des garçons après les classes.

#### Puy-l'Evêque

**Électrification.** — Le jeudi 4 mai, à 9 heures du matin, les membres du conseil municipal de Puy-l'Evêque se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. le Docteur Rouma, conseiller général et maire de Puy-l'Evêque. Tous les membres étaient présents.

Une nombreuse assistance vint surtout de la plaine d'Issudol-Courbenac se trouvant dans la salle des délibérations.

Étaient venus spécialement pour cette réunion M. Dayre, ingénieur du Génie rural, MM. les Représentants de la Cie du Bourbonnais et de la Maison d'Entreprise Barde, M. Pignères-Margariend assisté de son avocat conseil M. Véchambre. Après avoir déclaré la séance ouverte, le Docteur Rouma remercia M. Dayre d'être venu à la réunion pour donner tous renseignements utiles au Conseil Municipal de Puy-l'Evêque et aux Administrés. Il tint essentiellement à ce que toute discussion se fasse au grand jour et de manière à dissiper toute équivoque. Si la commune a consenti à se substituer à M. Pignères-Margariend pour un emprunt de 71.000 francs, c'est parce que M. Pignères s'est engagé à payer les intérêts et l'amortissement de cet emprunt sous la forme de la fourniture d'énergie électrique à la commune de Puy-l'Evêque.

Il donne la parole à M. Gipoulou, premier adjoint, lequel est allé plusieurs fois au Boulvê avec M. Burc, conseiller municipal, représentant Puy-l'Evêque au Syndicat d'Électrification du plateau de St-Matrê. Très rapidement, M. Gipoulou indique que la zone concernant le Bourbonnais va être complètement équipée pour que les usagers puissent utiliser l'énergie électrique; les transformateurs sont montés et en état de fonctionner, les pylônes sont dressés, les fils conducteurs sont posés. Il ne reste plus à faire que les branchements particuliers et ces branchements vont être construits incessamment par la Maison Barde moyennant le prix à fournir par chaque usager de 150 francs pour branchement lumière ou de 275 francs pour le branchement force motrice et lumière.

M. Dayre, ingénieur, souligne la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouve la commune de Puy-l'Evêque obligée de traiter avec deux concessionnaires différents. M. Pignères ne voulant éclairer qu'une partie de la commune représentée par le boulev et les environs immédiats, il a bien fallu pour les écarts s'adresser au Génie Rural et à la Cie du Bourbonnais et s'affilier à cet effet au Syndicat d'Électrification du Plateau de St-Matrê. L'installation faite par le « Bourbonnais » est très moderne; 4 fils avec courant triphasé permettent aux usagers d'utiliser une force motrice importante. Il dispose de plusieurs usines couplées d'ailleurs avec plusieurs usines du Plateau Central ce qui le met en mesure de donner toutes satisfactions à des demandes d'énergie électrique. Après des discussions assez laborieuses qui eurent lieu au Boulvê et sur l'insistance de M. Gipoulou et approbation de la Maison Barde, il a été convenu que les branchements particuliers seraient faits au prix exceptionnel il est vrai de 300 fr. (lumière), 550 fr. (force motrice et lumière) dont la moitié seulement serait payée par les usagers.

Les usagers de la concession Pignères ont été ainsi conduits à demander une installation analogue à celle du Bourbonnais (4 fils, courant triphasé, mêmes conditions pour les branchements particuliers).

Une longue discussion à la quelle prennent part particulièrement MM. Davezac, Gipoulou, Dayre, Véchambre, s'engagea à ce sujet et notamment au sujet de l'interprétation à donner à l'art. 13 du Cahier des Charges. Finalement et à l'unanimité, on décida de faire dans les formes habituelles un nouvel emprunt de 33.000 francs pour en terminer avec la concession Pignères (4 fils au lieu de 2 fils, ligne aérienne des branchements, part de la Commune affectée aux branchements particuliers).

Le Conseil est manifestement unanime pour désirer une solution définitive des difficultés parfois sérieuses rencontrées chaque jour pour l'établissement des deux réseaux électriques. Quand est-ce que nous verrons la lumière briller dans ce trou d'ombre qui se creuse la nuit dans la plaine d'Issudol, Courbenac, quand est-ce que nous verrons la lumière briller autour des bois et des pins de Loupiac et Martignac? demande un conseiller. Des réponses bien nettes faites par M. Dayre et la Maison Barde indiquent que dans 3 mois environ tous les usagers de la commune de Puy-l'Evêque devront avoir satisfaction.

Le Conseil municipal est encore unanime pour désirer que le courant électrique soit lancé le même jour sur toute les parties du territoire de la commune de Puy-l'Evêque.

M. le Docteur Rouma demande si en dehors du Conseil quelqu'un a des questions à poser. Personne ne demandant la parole, il remercia les représentants du Bourbonnais et de la Maison Barde et particulièrement M. Dayre du Génie rural et déclare que la séance est levée.

#### Duravel

**Emblavures.** — Il est rappelé aux agriculteurs qui n'ont pas encore fait leurs déclarations d'ensemencements

de blé, qu'ils doivent se rendre à la mairie avant le 15 courant (dernier délai), pour accomplir cette formalité, faute de quoi ils sont passibles d'amende et s'exposent à ne pouvoir faire l'échange de blé contre du pain.

### Rhumatisants, une bonne nouvelle!

Rhumatisants et tous ceux qui souffrez de sciatique, de douleurs des membres et des reins, de goutte, pensez qu'un médicament nouveau, le Gandol, calmera votre douleur et conjurera les nouvelles crises, si vous avez la volonté de suivre régulièrement le traitement. Le Gandol ne se contente pas d'éliminer l'acide urique, il empêche sa surproduction dans l'organisme. Pour dix jours de traitement, le Gandol en cachets, sans ennui pour l'estomac, vaut 14 fr. 30. Ttes Phies et Phie Oriac à Cahors.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

**Préparatifs et aménagements à l'Hôtel de la Monnaie.** — La vieille maison s'est ranimée. Elle a fait le compte de ses pierres vénérables, elle en a reçu de nouvelles, elle a disposé, rangé, étiqueté, épousseté, ordonné un ensemble de curiosités datant d'époques où l'art cherchait à embellir toutes choses.

M. Albert Delmas, président de l'Essi figeacois, a dirigé cette réurrection, à la veille de l'ouverture de la saison touristique et préparé la réception de l'importante caravane organisée par M. Beamish, président de la Société du Puits de Padirac et la Fédération départementale des Syndicats d'Initiative.

Un emplacement favorable a été affecté à la porte monumentale offerte au musée de l'Essi par M. Bertrand Céréde, membre du Conseil d'Administration. Ce bel ouvrage d'architecture s'harmonise avec la porte Sully dont il forme le pendant à droite de l'entrée.

Nos visiteurs seront certainement frappés par le sens artistique et l'ingéniosité déployés par la qualité des curiosités, par l'édifice lui-même, orgueil de la cité.

**Appel aux propriétaires.** — Les demandes de location d'appartements meublés affluent au Secrétariat du Syndicat d'Initiative.

Nous prions les personnes qui auraient des appartements disponibles pour la période d'été de le faire savoir au Bureau du Syndicat d'Initiative.

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec peine les décès de M. Cassan, père et beau-père de Mme et M. Bachou, buraliste de la place Carnot, et de Mme Malbouires, à peine âgée de 22 ans.

Nous prions les familles en deuil d'agréer l'expression de nos vives et sincères condoléances.

**Dans la Légion d'honneur.** — Nous sommes heureux d'apprendre que notre éminent compatriote, M. Raoul Labry, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, est promu officier de la Légion d'honneur, au titre de capitaine-interprète de russe à l'Etat-Major général.

M. Raoul Labry qui, durant la guerre, de brillants états de services, est l'auteur d'importants travaux critiques et le témoin clairvoyant des mouvements de la pensée et de l'âme russes.

Nous prions M. Raoul Labry d'agréer l'expression de nos meilleurs félicitations, que nous étendons à sa famille si sympathiquement connue à Figeac.

**Brevet sportif populaire.** — Au stade de Londieu, ont eu lieu les épreuves du brevet sportif populaire, brevet masculin du 3<sup>e</sup> échelon, qui fut organisé dans notre localité par le sergent Rivière, moniteur départemental d'éducation physique, avec le concours du groupe sportif figeacois.

Quatorze candidats s'étaient fait inscrire. Trois demeurèrent défaits et, sur les onze présents, neuf dont les noms suivent ont eu succès les épreuves sus-indiquées. Ce sont: MM. Edmond Vernet, Guy Meyer, François Berthoumiou et René Caudron, du G.S. Figeacois; André Gépède, Paul Dujallier, Léon Pradié, Robert Corn, André Rogues et Emile Destip, des communes, des cantons de Figeac, qui, eux aussi, subirent les épreuves du B.S. sous les couleurs du G.S. Figeacois.

Toutes nos félicitations au sergent Rivière et au G.S. Figeacois pour l'excellente organisation.

**Athlétisme. Sports d'été.** — Avec les beaux jours qui arrivent, voici revenue aussi l'époque des fêtes de toutes sortes et parmi elles certaines présentent, en plus de l'agrément, une valeur éducative et morale. Nous voulons parler des réunions d'athlétisme. Parmi les diverses manifestations organisées par le C.S.F., le collège, cette année, participera à une nouvelle. La coupe du « Figaro » qui, l'an dernier, réunit près de 50.000 jeunes gens de 13 à 18 ans, dépassera sûrement cette année ce chiffre, et le collège Champollion désire voir les siens parmi cette allègre et saine cohorte. Cette coupe, organisée en 1937, est placée sous le haut patronage de MM. Jean Zay et Léon Lagrange. Elle a pour but d'indiquer le chemin du stade à des milliers de jeunes gens parmi lesquels se révèlent chaque année des sprinters qui forment notre équipe nationale.

Mais il n'y a pas que le collège qui doit prendre part à cette compétition. Tous les établissements communaux, primaires, élémentaires ou su-

périeurs, les cours complémentaires ont le devoir d'y participer.

L'épreuve ne comporte qu'une course de vitesse avec handicap. Seuls les jeunes gens nés entre 1921 et 1926 sont admis, ceux de 1921 parcourant 60 mètres, ceux de 1922 59 mètres et ainsi de suite jusqu'à 1926.

Après des éliminatoires effectués dans les établissements, on procédera à la finale départementale. Le vainqueur ira pendant deux jours à Paris, tous frais payés, pour y courir la finale nationale, dont le prix suprême est une croisière de deux mois.

Tout le monde aura des récompenses suivant le classement.

Pour terminer, ajoutons que cette épreuve a su dans notre département, s'attirer les sympathies de M. Guilloit, Inspecteur primaire, et de M. Meyer, principal du collège, ainsi que de nombreux sportifs. Nous lançons un appel pressant aux parents qui ne voient trop souvent dans le sport qu'une occasion de libérer les instincts batailleurs de certains.

Pour tous renseignements, s'adresser, soit à M. Ronnet, le sympathique dirigeant du G.S.F., ou M. Mercadier, au collège Champollion.

**Dans les P.T.T.** — Nous avons appris avec plaisir que notre bureau de poste vient de recevoir une nouvelle employée. C'est Mlle Varailles, qui vient de Souillac précédée des meilleurs renseignements.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

**Carnet rose.** — Nous saluons avec plaisir l'heureuse naissance d'une mignonne petite fille, Aline, chez Mme Moles, pharmacien, et M. Moles, docteur vétérinaire.

Nous adressons à M. et Mme Moles, si sympathiquement connus à Figeac, nos félicitations et nous faisons des vœux de bonheur et de santé pour le bébé.

#### Corn

**Foire.** — Notre foire du 4 mai fut très peu importante au point de vue commercial. Quelques chèvres au fœrail, deux marchands de tissus sur la place et ce fut à peu près tout. Cependant, un pâtisier de Figeac ayant dressé sa tente au bord de la route, les nombreux promeneurs firent ample provision de gâteaux; les enfants furent particulièrement enchantés de la bonne aubaine. Enfin, à l'heure du goûter, le restaurant Cavaillac fit bonne recette. Ainsi se maintient la tradition de cette foire qui, naguère, était une véritable fête!

**Gelées d'avril.** — Dans la nuit du 29 au 30 avril, quelques coins de la commune furent atteints par la gelée, Au Causse, à Mendous et à Malès, la vigne et les arbres fruitiers ont particulièrement souffert. Encore une année agricole qui s'annonce mal pour quelques-uns. Vivement que le printemps riant et chaud se décide à « pousser » un peu la végétation!

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

**Carnet blanc.** — Lundi dernier a été célébré à Gourdon le mariage de M. François Fournier, né à Queso, province de Biscaye (Espagne) avec notre gracieuse compatriote, Mlle Blanche Mayaudon.

A cette occasion, M. Mayaudon, président du Syndicat d'Initiative de Gourdon, membre de la Chambre de Commerce, a donné 100 francs au bureau de bienfaisance.

Nous le remercions pour les pauvres de la ville et nous adressons nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

**Véloce-Club Gourdonnais.** — Jeudi, 18 mai, jour de l'Ascension, aura lieu, sur notre piste du tour de ville, le championnat cycliste de vitesse du Lot, suivi d'une autre course sur trente tours.

Les coureurs sont priés de se faire inscrire au siège du V.C.G.

**Epaves de la rue.** — Objets trouvés: un couteau de poche, par M. Pébeyre, comptable rue Sourde; une pompe de bicyclette, par le jeune Louis Cassagne, à Gagnac-Gourdon; une carte d'immatriculation aux Assurances sociales, par M. Sentenac, moniteur d'éducation physique à Gourdon; un pigeon-voyageur, par M. Combe Joseph, Tartas-Gourdon.

**Objets perdus:** une écharpe pour dame, par Mme Veuve Badet, boulevard Galliot-Genouillac; un carnet de commissions, par le jeune Lucien Laval à Gravier-Gourdon.

**Etat civil de la commune de Gourdon du mois d'avril.** — Naissances: Marie Bonnetous, à Largentièrre; Michèle Pounjard, 9, boulevard de la Madeleine; Christiane Boyé, 13, rue du Colonel-Taillade; Pierre Picadour, au Castelat; Charles Borne, à Jean-Quatre.

Mariages: Marcel Girard, quartier-maître, à bord de l'« Algérie », à Muret (Haute-Garonne) et Thérèse Mazet, à Gourdon; René Borne, employé au chemin de fer de Gourdon et Elise Vialard, à Gourdon.

Décès: Jean Jarzac, cultivateur, 58 ans, au Roucau; Louis Delsahut, retraité des ponts et chaussées, 73 ans, 24, rue de la République; Sinforosa Torrico, réfugié espagnol, 67 ans, 50, avenue Cavaignac; Jean Boudolle, cultivateur, 65 ans, aux Vitarelles-Basses; Pierre Laval, cultivateur, 76 ans, à Labarraque; Antoinette Lacombe, ancien entrepreneur, 72 ans, rue des Pargueminières; Félix Lamouroux, cultivateur, 57 ans, 50, avenue Cavaignac; Laurence Montméza, employée à l'hôpital, 18 ans, 50, avenue Cavaignac.

### St-Germain-du-Bel-Air

**Accident.** — Jeudi matin, M. Valat, propriétaire au bourg, avait attelé son âne, lorsque celui-ci ayant eu peur d'un vol de poule, fit un écart et partit à fond de train. M. Valat, en voulant le retenir, trébucha et tomba. Malheureusement, la charrette lui passa sur le corps, il fut relevé par des voisins et transporté chez lui. Le docteur Rédoules, appelé d'urgence, constata la fracture d'une côte et plusieurs contusions intérieures; il ne pourra se prononcer à fond que d'ici 3 à 4 jours.

Souhaitons que ses blessures ne soient pas trop graves et qu'il se rétablisse au plus tôt.

#### Concorès

**Compatriote.** — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Maurice Bouchat, professeur de lettres, actuellement au 14<sup>e</sup> d'infanterie à Toulouse, vient d'être admis à l'Ecole militaire de Saint-Maixent. Nos félicitations.

#### Souillac

**Départ de réfugiés espagnols.** — Vendredi, quatre familles de réfugiés espagnols, soit 14 femmes et enfants, sont reparties pour l'Espagne. Il reste encore une centaine de réfugiés dans notre ville.

**Etat civil du mois d'avril.** — Naissances: Jacques Audigny; Anne-Marie Savraud, avenue de la Gare. Décès: Léon Maillet, 54 ans, rue du Pont.

#### Strenquels

**Renard à deux pattes.** — Mme Sambélie, propriétaire à Strenquels, a porté plainte pour vol de 13 petits dindons, commis dans sa propriété.

M. Durand, maçon et garde-champêtre à Strenquels, a été également victime d'un vol de cinq poules et un coq.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

### Petites annonces économiques

**ÉPICERIE à vendre.** S'adresser au Bureau du Journal.

**JEUNE FILLE** active, sérieuses références, demande place bonne à tout faire. Prendre adresse Bureau du Journal.

**BONNE**, 40 ans, demande place pour Cahors ou environs. S'adres. M. Kolb, Journaux, Cahors.

**OUVRAGE MACONNERIE**, comprenant tuiles creuses et plates, fer à T, 10 m rampe balustrade fer, haut, 0 m, 80, serait donnée en échange travail démolition. Ecr. Bureau du Journal.

## Dernière heure

### Au prochain Conseil des ministres

De Paris. — Au cours du Conseil des ministres qui se tiendra à l'Élysée, mercredi ou jeudi matin, M. Daladier donnera communication au Conseil de la déclaration qu'il doit faire à la Chambre, après avoir donné lecture du message du Président de la République.

### Pacte militaire italo-allemand

De Rome. — Le pacte politique et militaire italo-allemand serait signé au début du mois de juin, par M. von Ribbentrop et le comte Ciano. Selon les feuilles italiennes, ce pacte constituerait un instrument de paix.

### Les pourparlers anglo-soviétiques

De Londres. — La réponse britannique à la proposition russe d'alliance anglo-franco-russe serait la suivante: 1<sup>o</sup> L'Union Soviétique garantirait individuellement les États situés sur sa frontière; 2<sup>o</sup> La Grande-Bretagne s'engagerait à venir en aide aux Soviétiques, si une guerre résultait de l'application de ces garanties.

### La conscription en Angleterre est votée

De Londres. — L'amendement travail-liste au projet de loi sur l'entraînement obligatoire a été repoussé par 387 voix contre 145, et à mains levées. La Chambre a ensuite adopté le projet de loi en seconde lecture.

### L'Espagne se retire de la Société des Nations

De Burgos. — Le général Jordana, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, a envoyé au secrétaire général de la Société des Nations, au nom du gouvernement espagnol, un télégramme par lequel l'Espagne notifie son retrait de la Société des Nations.

### REMERCIEMENTS

Monsieur ALOS Laurent, Entrepreneur; Monsieur ALOS Georges; Monsieur BRAULT; Madame SCHOPP; Les familles BARTOLI, CAGNAC, DA COSTA, VENTURIE, MERCIER, tous les autres parents et alliés remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil ou qui ont assisté aux obsèques de

### Madame Lucie ALOS

Née DELMAS

### REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame ESCAICH et leurs enfants; Madame Veuve ESCAICH; Monsieur et Madame COUDON; Monsieur et Madame DELSOL, bottier à Catus; Les familles GABIN et LACROIX remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

### Lucienne ESCAICH

Signé: AUDEGUIS.

### REMERCIEMENTS

### AVIS DE NEUVAIN

Madame et Monsieur MIQUEL et leur fille; Monsieur et Madame BOUE, née MIQUEL, et leurs enfants; Madame et Monsieur Henri MIQUEL et leurs enfants; Monsieur et Madame CASSAN, née MIQUEL, et leur fils; Monsieur et Madame Fernand DELGAL, née MIQUEL, et leurs enfants; Madame Veuve BOUTARIC; Les familles Charles MARATUECH, Mademoiselle MARATUECH, GROLIERE et RIVIERE, de Saint-Rémy, et GROLIERE d'Espère remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

### Mme Vve Justine MIQUEL

Née MARATUECH

et vous prie de vouloir bien assister au Service de neuvaine qui sera célébré le jeudi 11 mai à 7 heures, en l'Eglise St-Urcis.

### Projet d'assainissement du Bourg de Saint-Géry (Lot)

Le Maire de la Commune de Saint-Géry a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 5 mai 1939, une enquête est ouverte sur le projet d'assainissement du Bourg de Saint-Géry.

Le projet ci-dessus visé, avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie, pendant dix jours, du 14 au 25 mai 1939, inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 10 heures à 12 heures et de 16 heures à 18 heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire désigné par M. le Préfet recevra à la Mairie, pendant trois jours consécutifs, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

A St-Géry, le 8 mai 1939.

Le Maire: DÉCREMPS.

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

### 16<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Sénégalais

Unités stationnées à Cahors

### COMMISSION DES ORDINAIRES

**Bibliographie**

**RENÉ BESSE**

Député du Lot, Ancien Ministre  
Membre du Conseil Consultatif  
des Tabacs

**LA RÉGLEMENTATION  
DE LA CULTURE DU TABAC**

Cet ouvrage condense les notions essentielles formant la base de la réglementation de la culture du tabac. C'est la première fois qu'est réalisé, sur cette importante question, un travail d'ensemble d'une lecture aussi simple que possible. Il rendra service à tous ceux qui s'intéressent aux questions tabacoles : planteurs de tabac, dirigeants de la Confédération générale et des fédérations départementales, agents du service de la culture et fonctionnaires des administrations intéressées.

Estimation contradictoire des récoltes, fixation, également contradictoire, des prix, régime de l'assurance et d'une manière générale, Chartes des Planteurs, telle qu'elle se trouve définie dans les lois de 1913, 1919, 1929, toutes ces questions sont soigneusement envisagées dans cette étude.

L'auteur, dont la compétence est unanimement reconnue dans les milieux de planteurs, s'est aidé, pour mener à bien sa tâche, des conseils des dirigeants les plus autorisés de la Confédération des Planteurs et également de ceux des hauts fonctionnaires du Bureau de la Culture.

La présentation de l'ouvrage facilite les recherches dans un domaine qui pourrait sembler aride à ceux qu'étraint — et nous les en excusons — la complexité des textes réglementaires concernant le tabac.

Demandez à vos Libraires, à vos Syndicats, à vos Coopératives : La réglementation de la culture du tabac (Flammariou, éditeur, un volume in-16 : 16 fr. 50), vous ne le regretterez pas.

Un volume in-16, avec couverture illustrée. Le volume : Prix : 16 fr. 50.

Ernest Flammariou, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

Vient de paraître :

**LA GYMNASTIQUE ATTRAYANTE  
À L'ÉCOLE PRIMAIRE**

(Leçons, exercices, jeux, danses avec ballons, ballons, cerceaux, cordes, coussins)

par Mme Ch. COLAS-SAUZON

en collaboration

avec Ch. Colas instituteur

Préface de M. Béauté,

Inspecteur d'Académie du Lot

(Chez M. Ch. Colas, 41, Bd Gambetta, Cahors. 14 fr. ; franco : 15 fr. 50. Compte de Chèques Postaux, Toulouse (119-65).

**LE MONDE COLONIAL ILLUSTRÉ**

37, rue Marbeuf, Paris, 8<sup>e</sup>  
Abonnement, 70 fr. — Le n° 7 fr.  
Spécimen antérieur gratuit  
sur demande

Sommaire du n° 191. — Mai 1939

Vu de la rue Marbeuf : 15 mars-15 avril : Bilan des agressions ; bilan des forces, par St-Renzler. — Le Quatorzième et le quinzième Président de la République : M. A. Lebrun, par Jean Chéniers. — Quand M. Georges Mandel reçoit le doyen des Ministres des colonies de la III<sup>e</sup> République, — Mussolini contre le Croissant : l'Albanie des 127 mosquées, par Paul Cutry. — Les Grands courants au cœur et au berceau de l'Islam : Mouvements nationaux, racistes, religieux, réformistes et modernes, avec carte commentée, statistiques, portraits et photos, par J.-Em. Janot. — Dans l'intimité de la famille impériale d'Annam (nomb. phot.), par Tao-Kim-Hai. — Quel sera le monde de demain ? L'exposition internationale de New-York, par Henri Champly. — Dix mois de mission sanitaire dans le sud de la Chine, par le Médecin inspecteur général Lasnet. — Le 2<sup>e</sup> Congrès international de tourisme à Alger, par Jean-Claude Berteaux. — Pour faire justice d'une légende : Les Colonies sont-elles une charge pour la métropole ? Réponse : 1<sup>o</sup> Les colonies ne coûtent pas un centime à la métropole. 2<sup>o</sup> Elles sont pour celle-ci une source de richesses incomparables, chiffres commentés par H. Saunier. — Le Centenaire d'Ernest Mercier : Un Algérien, pionnier de l'Empire africain français, par S. R. — Une mission parlementaire revient de Djibouti, par Michel Geistdoerfer. — La « Coulée » japonaise : Les files de la Tempête ou Spratley (avec carte stratégique du Pacifique), par Roger Lévy. — Danses Berbères à Ouazazate. — Le chercheur d'aventures : un conte bédouin, par Bernard Vernier. — Amitié Franco-Siamoise. — L'inauguration du Port de Pointe Noire, par Louis Brustier. — L'assistance médicale aux colonies : un an d'activité rue Oudinot. — Production et utilisation aux Colonies de très petites forces motrices : une nouvelle enquête du « Monde Colonial Illustré », par Georges Pasques. — Les livres, par le Chartiste, etc., etc...

TRICOTAGE voulant installer Succursale dans région, demande de suite FAÇONNIERS pour fabrication chaussettes et pull-overs à domicile. Travail assuré toute l'année par contrat. Machines en location et location-vente. Apprentissage gratuit. Ecrire : TRICOTAGE DE L'EST, 6, rue Pierre-Perrat, METZ (Moselle).

N'oubliez pas d'avertir ?

La route, la rue ont des embûches : les obstacles imprévus.

En doublant, méfiez-vous de la voiture qui vient en face de vous et dont vous appréciez mal la vitesse. Ralentissez beaucoup aux croisements : votre vue est limitée. Ne doublez jamais dans un virage ; ni au sommet d'une côte.

Ne vous fiez pas à un passage à niveau ouvert.

La route devant vous n'est pas forcément libre : un accident, un camion en panne, un arbre déraciné peuvent l'obstruer.

Vous ne connaissez que la portion de route que vous avez en vue, et encore un troupeau peut sortir d'un champ, un piéton sur le bas côté peut traverser, un cycliste peut tomber, un gros véhicule peut vous cacher un danger.

En conduisant, ne soyez pas distrait.

Agir ainsi démontre vos qualités de bon conducteur. C'est ainsi qu'ont toujours fait les Vieux du Volant, aussi forment-ils l'élite des automobilistes. Si vous conduisez depuis au

moins quinze ans sans avoir eu d'accident grave, vous pouvez poser votre candidature pour y être admis. Tous renseignements vous seront envoyés gratuitement sur simple demande adressée aux Vieux du Volant, 10, rue Pergolèse, à Paris.

**Grands réseaux de Chemins de fer français**

Ne gaspillez ni votre temps ni votre argent. Pour vos envois jusqu'à 50 kg., utilisez les Petits Colis, 3 tarifs extrêmement simples : vitesse unique, colis agricoles, colis express.

Les « petits colis » peuvent être enlevés chez l'expéditeur pour un prix minime par les services de factage des Réseaux qui livrent les Petits Colis gratuitement à domicile.

Utilisez les Petits Colis : c'est simple, pratique, économique.

Le barème des prix pour votre département vous sera remis gratuitement à la gare.

**Vous avez intérêt à utiliser les**

**« BILLETS DE MARCHÉ »**

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cahors à Cahors, Fumel à Cahors, pour

**CAHORS-CABESSUT**

50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ ; le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

**Vous avez intérêt à utiliser les**

**« BILLETS DE MARCHÉ »**

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Maurs à Figeac, pour

**FIGEAC**

50 0/0 de réductions

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

1, RUE DES CAPUCINS, 1

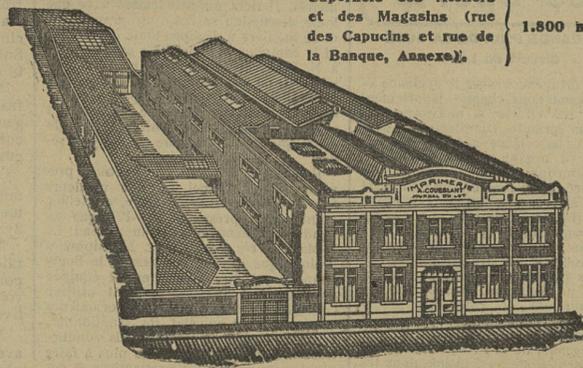
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe) 1.800 m<sup>2</sup>

**SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)**

**De Paris à Toulouse par Cahors**

OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	8 14 12 28	10 15	20 15 21 45	22 50	23 50	24 50
PARIS (Aust.) dép.	8 14 12 28	10 15	20 15 21 45	22 50	23 50	24 50
LIMOGES (arr.)	15 29	15 29	0 36 2 36	5 10	7 26	7 26
BRIVE (arr.)	17 03	17 03	0 40 2 47	5 40	7 56	7 56
CAHORS (arr.)	17 03	17 03	1 56 4 3	7 20	7 56	7 56
Gignac-Cressensac	8 50 13 4	17 46	18 34	4 58	8 12	8 12
SOULLAC	9 12 13 36	17 46	18 52	4 58	8 12	8 12
CAZOULES	9 19 13 43	17 46	18 52	4 58	8 12	8 12
La Chap.-d-Mareuil	9 24 13 48	17 46	18 52	4 58	8 12	8 12
Lamothe-Fénelon	9 23 13 57	17 46	18 52	4 58	8 12	8 12
Nozac	9 23 13 57	17 46	18 52	4 58	8 12	8 12
LOURDON (dép.)	9 56 14 19	18 8	19 27	5 23	8 36	8 36
Saint-Clair	10 4 14 28	18 8	19 27	5 23	8 36	8 36
Dégagnac	10 14 14 38	18 8	19 27	5 23	8 36	8 36
Thédirac-Peyril	10 24 14 48	18 8	19 27	5 23	8 36	8 36
Saint-Denis-Catus	10 34 14 58	18 8	19 27	5 23	8 36	8 36
Espère	10 42 15 6	18 8	19 27	5 23	8 36	8 36
CAHORS (dép.)	10 51 15 15	18 43	20 18	3 32 6	9 13	9 13
Sept-Ponts	11 45 17 25	18 47	20 18	3 36 6	9 18	9 18
Cieureac	12 11 17 31	18 47	20 18	3 36 6	9 18	9 18
Laubengue	12 18 17 58	18 47	20 18	3 36 6	9 18	9 18
Caussade	12 46 18 31	18 47	20 18	3 36 6	9 18	9 18
MONTAUBAN arr.	13 17 19 4	18 47	20 18	3 36 6	9 18	9 18
TOULOUSE arr.	14 07	18 47	20 18	3 36 6	9 18	9 18

**De Toulouse à Paris par Cahors**

OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
TOULOUSE d.	5 53	8 35	13 25	15 50	17 20	21 5
MONTAUBAN d.	6 11	9 17	10 50	14 6	16 35	18 12
Caussade	6 50	9 35	11 15	14 6	17 16	18 34
Lalbenque	7 26	10 11	11 40	14 6	17 56	18 57
Cieureac	7 34	10 19	11 45	14 6	18 4	19 25
Sept-Ponts	7 44	10 28	11 54	14 6	18 14	19 25
CAHORS (arr.)	7 50	10 37	12 03	14 6	18 20	19 25
Espère	8 27	10 46	12 12	14 6	18 26	19 25
St-Denis-Catus	8 40	10 55	12 21	14 6	18 32	19 25
Thédirac-Peyril	8 53	11 04	12 30	14 6	18 38	19 25
Dégagnac	9 2	11 13	12 39	14 6	18 44	19 25
Saint-Clair	9 10	11 22	12 48	14 6	18 50	19 25
LOURDON (d)	9 23	11 31	12 57	14 6	18 56	19 25
Nozac	9 30	11 39	13 06	14 6	19 02	19 25
Lamothe-Fénelon	9 39	11 48	13 15	14 6	19 08	19 25
La Chap.-de-Mar.	9 45	11 57	13 24	14 6	19 14	19 25
SOULLAC	10 4	12 06	13 33	14 6	19 20	19 25
Gignac-Cressensac	10 22	12 15	13 42	14 6	19 26	19 25
BRIVE (arr.)	10 57	12 49	14 00	14 6	19 32	19 25
LIMOGES (arr.)	11 56	13 20	14 19	14 6	19 38	19 25
PARIS (A.) arr.	13 35	14 57	15 18	14 6	19 44	19 25
PARIS (O.) arr.	18 52	20 14	20 35	14 6	20 56	23 45

**MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS**

Autoraux	MARCHÉ-VOY.	Autoraux
MONTAUBAN	10 50 14 6 16 25	11 59 14 58 18 20
CAHORS	7 3 12 15 51 18 50	7 16 12 9 16 10 18 59
Mercuès	7 20 12 12 16 17 19 a 2	7 29 12 17 16 28 19 7
Parnac (Arrêt)	7 35 12 22 16 36 19 12	7 45 12 28 16 45 19 18
Luzech	7 45 12 30 16 50 19 21	7 49 12 33 16 56 19 24
Puy-l'Évêque	7 56 12 39 17 6 19 30	8 3 12 45 17 16 19 35
Duravel	8 10 12 50 17 26 19 41	8 20 12 59 17 40 19 49
Soturac-Touzac	8 25 13 2 17 46 19 52	8 25 13 2 17 46 19 52
LIBOS	14 6	14 6
AGEN	14 6	14 6

**LIBOS, CAHORS à MONTAUBAN**

Autoraux	Autoraux
PENNE	6 26 13 30
LIBOS	6 43 9 15 13 52 18 14
Fumel	6 46 9 23 13 55 18 21
Soturac-Touzac	6 54 9 37 14 3 18 32
Duravel	7 5 9 47 14 9 18 39
Puy-l'Évêque	7 5 9 57 14 14 18 46
Prayssac (Arrêt)	7 11 10 10 14 20 18 55
Castelfranc	7 14 10 17 14 23 19
Pont de Castelfranc	7 17 10 20 14 26 19
Luzech	7 24 10 38 14 32 19 12
Parnac	7 29 10 51 14 37 19 21
Douelle (Arrêt)	7 33 11 14 14 41 19 26
Mercuès	7 38 11 8 14 45 19 32
CAHORS	7 47 11 26 14 54 19 45
CAHORS	7 48 11 45 17 25
MONTAUBAN	8 55 13 17 19 4

**De CAHORS à CAPDENAC**

CAHORS	8 2 9 50 12 43 17 04
Cabessut	8 11 10 01 12 51 17 17
Arcambal	8 20 10 17 13 17 18 28
Vers	8 28 10 35 13 07 17 37
Saint-Géry	8 35 10 55 13 12 17 43
Conduché	8 46 11 24 13 22 17 58
Saint-Cirq-la-Popie	8 52 11 34 13 28 18 05
St-Martin-Labouval	8 59 11 59 13 35 18 14
Calvignac	9 5 12 09 13 40 18 22
Cajarc	9 16 12 26 13 52 18 36
Monthron	9 25 12 35 14 01 18 47
Toirac	9 33 12 43 14 08 18 57
Lamadelleine	9 44 12 54 14 19 19 10
CAPDENAC	9 55 13 05 14 30 19 22

**De CAPDENAC à CAHORS**

CAPDENAC	7 11 11 45 16 54
Lamadelleine	7 23 12 01 17 04
Toirac	7 34 12 15 17 13
Monthron	7 42 12 26 17 20
Cajarc	7 52 12 41 17 30
Calvignac	8 2 12 54 17 39
St-Martin-Labouval	8 9 13 03 17 45
Saint-Cirq-la-Popie	8 17 13 13 17 52
Conduché	8 23 13 24 17 59
Saint-Géry	8 38 13 40 18 11
Vers	8 43 13 47 18 16
Arcambal	8 50 13 58 18 23
Cabessut	8 59 14 13 18 32
CAHORS	9 6 14 22 18 39

**St-Denis-près-Martel à Aurillac**

St-Denis-près-Martel	4 50	9 15	14 44	17 58	18 43
Vayrac	4 58	9 23	14 50	18 4	18 48
Bétaille (arrêt)	5 3	9 28	15 44	18 9	18 53
Puybrun	5 11	9 36	15 2 18 15	18 56	
Bretenoux	5 20	9 44	15 10 18 24	19 3	
Port-de-Gagnac	5 26	9 50	15 16		